



Testament notarié contesté

Par seule, le 25/11/2008 à 18:42

bonjour

suite au deces de mon conjoint les enfants veulent contesté le testament notarié. car il juge que leur pere n'étais pas apte a faire sont testament.

lors de sont testament il a fourni 2 lettres de medecin disant qu'il etait apte a faire sont testament.un spécialiste et un generaliste. `Pensez vous que il pourront contesté quand meme le testament. il sont egalement heritier dans le testament.

merci beaucoup